

Près de 600 kg collectés par personne, moins souvent recyclés qu'ailleurs

Insee Analyses La Réunion • n° 99 • Juin 2025



En 2021, 595 kg de déchets par personne sont collectés à La Réunion, soit davantage que dans l'Hexagone (548 kg/pers.). La Réunion se situe au 29^e rang des départements français qui collectent le plus de déchets ménagers. Cependant, ce constat est lié principalement à la quantité importante de déchets verts générés par le climat tropical. Sans ces déchets, l'île se positionnerait au 65^e rang.

Comme dans l'Hexagone, la poubelle ordinaire ou « tout venant », dédiée aux déchets non triés, recueille 45 % de l'ensemble des déchets ménagers. Sur l'île, l'enfouissement demeure la principale destination des déchets et la collecte des matériaux recyclables reste limitée. Par ailleurs, de nombreux déchets triés ne peuvent être recyclés localement, et doivent être exportés ou enfouis. La collecte en porte-à-porte est plus développée que dans les autres territoires, au détriment des déchetteries qui connaissent pourtant un essor important en dix ans.

Entre 2011 et 2021, la quantité d'ordures collectées dans les poubelles ordinaires diminue et la collecte de matériaux recyclables progresse. Cependant, comme dans le reste du pays, cette progression est lente au regard des objectifs fixés par la loi.

En 2021, 518 000 tonnes de **déchets ménagers** sont collectés par le service public réunionnais de gestion des déchets ► **encadré**. Cela représente 595 kg par personne, une production supérieure à la moyenne de l'Hexagone (548 kg/pers.).

L'île se situe au 29^e rang des départements français qui collectent le plus de déchets par personne, avec un volume comparable à celui de l'Hérault, de l'Orne, du Lot-et-Garonne ou du Territoire-de-Belfort ► **figure 1**.

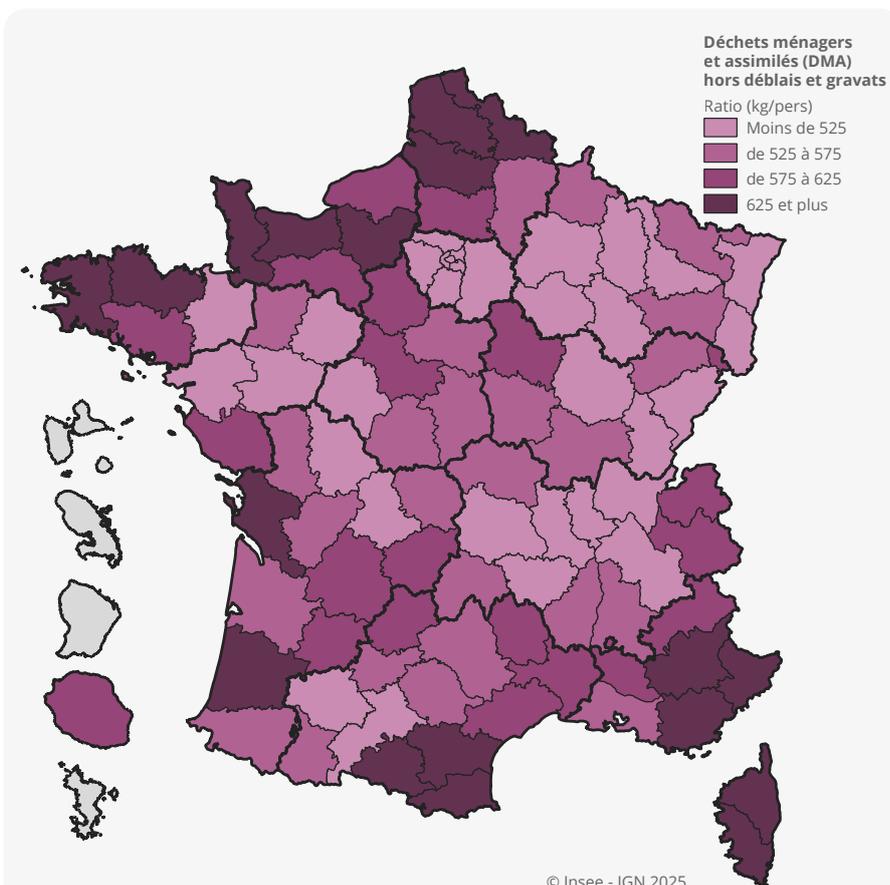
Les écarts entre départements sont importants : dans cinq d'entre eux, la quantité de déchets collectés dépasse 700 kg par personne alors qu'à l'inverse, elle est inférieure à 400 kg par personne dans deux départements d'Île-de-France [Ménard B., Sztrakoniczky T., Verdu F.].

Le climat tropical génère des volumes élevés de déchets verts

La quantité des déchets verts explique en partie les forts écarts entre départements. Si l'on excluait les déchets verts dans l'ensemble des départements, l'île se situerait au 65^e rang des départements français. Elle figurerait ainsi parmi les départements qui collectent le moins de déchets, avec un volume de 444 kg/pers.

Le climat tropical de l'île favorise la croissance rapide de la végétation, expliquant les volumes importants de déchets verts. Les tempêtes et les cyclones peuvent aussi générer

► 1. Quantités de déchets ménagers collectés



© Insee - IGN 2025
Lecture : En 2021, La Réunion fait partie des départements français où entre 575 et 625 kg ou plus de déchets ménagers par personne sont collectés.
Champ : Déchets ménagers et assimilés hors déblais et gravats ; La Réunion et Hexagone.
Sources : Ademe, Sinoe et enquête Collecte 2021 ; Insee, Recensement de population 2021.

ponctuellement des pics de collecte. Plus généralement, pendant l'été austral, les fortes pluies accélèrent la pousse de la végétation, entraînant une hausse des déchets verts. Pendant cette période, la fréquence des collectes en porte-à-porte, directement au domicile des usagers, augmente.

En 2021, un quart des déchets ménagers de La Réunion sont des déchets verts et des biodéchets, avec un volume moyen de 151 kg/pers. ► **figure 2**, proche de départements comme les Deux-Sèvres, le Territoire-de-Belfort et le Morbihan. C'est bien moins qu'en France métropolitaine (84 kg/pers.), avec même des quantités inférieures à 10 kg /pers. à Paris et dans les départements limitrophes. Dans l'Hexagone, les déchets verts et les biodéchets sont plus nombreux en milieu rural et dans les zones peu denses, où les habitations disposent souvent d'un jardin [Sztrakoniczky et Brion, 2023].

Ces déchets, collectés majoritairement en porte-à-porte, sont destinés à être compostés et dans une moindre mesure, à produire de nouveaux matériaux après broyage ou concassage. Toutefois, en 2021, 6 % des déchets verts collectés à La Réunion sont enfouis [ORD, 2023]. En effet, les déchets verts peuvent être souillés ou mélangés à d'autres déchets à cause d'erreurs de tri des ménages, être trop petits ou trop gros pour le broyage, ou encore collectés dans des sacs non biodégradables, ce qui empêche leur traitement. Ces déchets sont donc rejetés, ce qui constitue les **refus de tri**.

Des poubelles ordinaires bien remplies, comme souvent dans les territoires sans tarification incitative

Comme dans l'Hexagone, près de la moitié (45 %) des déchets réunionnais sont constitués d'**ordures ménagères résiduelles**, collectées dans les **poubelles ordinaires** et ensuite enfouies sur l'île. Elles représentent 270 kg d'ordures collectées par personne, soit 25 kg de plus que dans l'Hexagone.

Depuis la loi de 2015 portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la gestion des déchets ménagers est une compétence des intercommunalités, qui doivent établir des plans locaux de prévention. Ceux-ci peuvent se traduire par la mise en place d'une tarification incitative qui lie le montant payé par les usagers à la quantité de déchets qu'ils produisent. Son objectif est d'encourager les habitants à modifier leurs comportements afin qu'ils réduisent la quantité de leurs déchets, augmentent le tri et adoptent un mode de consommation plus responsable.

En 2021, en France métropolitaine, la facture des 6,5 millions d'habitantes et d'habitants concernés varie ainsi selon la quantité

► Encadré - Plus de collecte en porte-à-porte qu'ailleurs, moins en déchetterie

À La Réunion, 77 % des déchets ménagers collectés en 2021 le sont en porte-à-porte [ORD, 2023] : 45 % dans les poubelles ordinaires et 32 % dans les poubelles jaunes. Les points d'apports collectifs, comme les bornes à verre, recueillent 5 % des déchets. Le reste des déchets sont déposés dans une déchetterie (18 %), une part bien moindre qu'au niveau national (34 %). En effet, à La Réunion, le réseau des déchetteries est plus récent et les collectes en porte-à-porte plus fréquentes, tant pour les ordures ménagères résiduelles que pour les encombrants et les déchets verts [PRPGD, 2024].

Le mode de collecte dépend du type de déchets. Les ordures ménagères résiduelles vont dans les poubelles ordinaires, tandis que les déchets recyclables (hors verre et métaux) sont principalement collectés dans les poubelles jaunes. Les déchets verts et les objets encombrants sont pris en charge via plusieurs canaux : le porte-à-porte, les déchetteries ou les collectes ponctuelles. Le verre est collecté exclusivement en bornes, une partie étant récupérée localement et réutilisée directement (notamment pour certaines boissons produites localement). Les métaux sont principalement collectés en déchetterie. Les déchets dangereux des ménages sont majoritairement collectés directement par les producteurs des filières à responsabilité élargie du producteur (REP). Une partie de ces déchets sont néanmoins collectés en déchetterie ou, en raison d'erreurs de tri des particuliers, se retrouvent dans les poubelles.

La Réunion dispose de 47 déchetteries, soit une pour 18 000 personnes, contre une pour 14 000 dans l'Hexagone. Entre 2011 et 2021, ce réseau s'est fortement renforcé et leur fréquentation a plus que doublé, passant de 0,4 à 0,9 visites en moyenne par an et par personne. Malgré cela, elle reste bien inférieure à celle observée dans l'Hexagone (2,2 visites par an et par personne).

En 2021, à La Réunion, le coût moyen de la collecte des déchets ménagers s'élève à 175 € par personne, contre moins de 120 € dans l'Hexagone. Ces coûts sont largement financés par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, due par les propriétaires soumis à la taxe foncière et souvent répercutée dans les loyers ainsi que, depuis 2021, par la redevance spéciale appliquée aux entreprises utilisant le service public pour la gestion de leurs déchets.

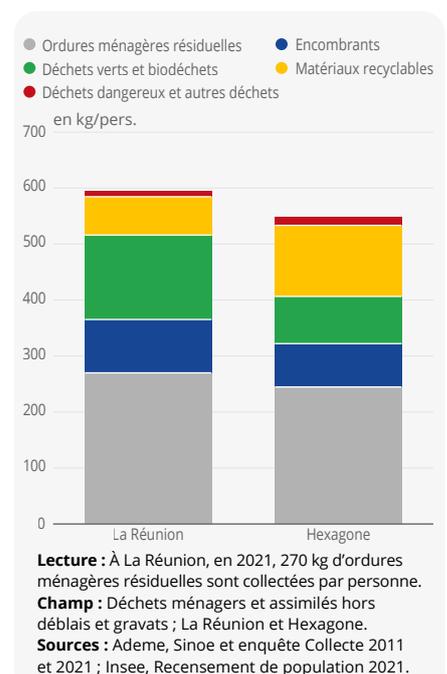
de déchets qu'ils génèrent. Le dispositif permet de réduire le tonnage de collecte : dans les Pays-de-la-Loire et en Bourgogne-Franche-Comté, où plus d'un quart de la population est concernée par la tarification incitative, les quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées sont les plus faibles (respectivement 168 et 188 kg/pers.). À l'inverse, dans les régions sans tarification incitative, les volumes collectés sont les plus élevés, avec plus de 300 kg/pers. en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Corse. Toutefois, l'introduction de ce mécanisme entraîne une hausse des dépôts sauvages : pour éviter de payer, certains décident d'abandonner leurs déchets sur le bord du chemin. Dans les zones couvertes par la tarification incitative, le nombre de dépôts sauvages s'élève ainsi à 3,9 pour 10 000 personnes contre 1,4 pour 10 000 dans le reste de l'Hexagone [Cassette et al., 2024].

À La Réunion, les cinq intercommunalités ont délégué le traitement des déchets à deux syndicats mixtes. Aucun d'entre eux n'a instauré la tarification incitative. La mise en place de ce dispositif pourrait d'ailleurs poser des difficultés spécifiques sur l'île. En particulier, les dépôts sauvages sont une véritable problématique, avec des impacts sanitaires et environnementaux importants. En effet, ils induisent la prolifération des moustiques vecteurs de maladies, la pollution des sols et des eaux, ainsi que des risques pour la faune locale [PRPGD, 2024]. Par ailleurs, l'adoption d'une tarification incitative pourrait s'avérer difficile dans une région où la pauvreté est importante : elle constituerait une charge financière supplémentaire pesant sur les ménages les plus modestes.

Peu de recyclage à La Réunion

À La Réunion, les matériaux recyclables (papiers, cartons, verre, métaux, plastiques, etc.) représentent 12 % du volume des déchets ménagers collectés, soit 69 kg/pers. un niveau proche des départements d'Île-de-France. C'est bien moins que dans l'Hexagone (127 kg/pers.) et que dans les Landes, la Charente-Maritime, les Côtes-d'Armor et la Haute-Saône où plus de 200 kg/pers. de matériaux recyclables sont collectés.

► 2. Quantités de déchets ménagers collectés par type de déchets



Des marges de manœuvre existent pour que le recyclage progresse à La Réunion. En 2021, 20 % des matériaux recyclables collectés ne sont pas recyclés du fait des refus de tri ou faute de filière locale adaptée. En revanche, le verre et les métaux collectés sur l'île sont entièrement recyclés.

Par ailleurs, tout le contenu des poubelles ordinaires est enfoui alors qu'elles contiennent 25 % de matériaux recyclables qui auraient dû être jetés dans les **poubelles jaunes**. Avec l'extension de la consigne de tri prévue à La Réunion en 2026, cette part pourrait atteindre 36 % [Ademe, 2020]. Dans l'Hexagone, où cette mesure est généralisée depuis 2023, tous les emballages peuvent être déposés dans la poubelle jaune au lieu de finir dans la poubelle ordinaire. En plus des matériaux recyclables, la poubelle « tout venant » contient des déchets alimentaires et d'autres déchets naturels biodégradables : ces biodéchets constituent 38 % du contenu des poubelles ordinaires à La Réunion [Ademe, 2020]. Leur collecte à la source est devenue obligatoire en 2024. Trier ces biodéchets et les orienter vers le compostage ou d'autres formes de valorisation organique est un enjeu majeur. Cela nécessite l'organisation de leur collecte en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire et le changement des comportements de tri des ménages.

Le recyclage est aussi rare pour les objets encombrants, qui représentent 16 % du volume de déchets collecté en 2021, soit 95 kg/pers, contre 77 kg/pers dans l'Hexagone. Seuls 8 % des encombrants collectés sur l'île sont réellement recyclés, la grande majorité d'entre eux finissant enfouis [PRPGD, 2024]. Pourtant, 65 % de ces encombrants collectés sont orientés vers le tri, mais les refus de tri sont fréquents : certains matériaux ne peuvent pas être séparés correctement ou sont dans un trop mauvais état, comme certains meubles ou gros électroménagers, et ne peuvent donc être envoyés vers les filières de recyclage. Pourtant, une part plus importante pourrait être valorisée : 30 % des encombrants réunionnais contiennent des matériaux réutilisables ou recyclables, comme les métaux, les grands cartons ou les équipements électriques et électroniques [Ademe, 2020].

Les déchets dangereux (équipements électriques et électroniques, batteries et piles, huiles usagées, véhicules hors d'usage, peintures, solvants et produits chimiques, ampoules, etc.) et les autres déchets non dangereux (pneus usagés, textiles, etc.) représentent 2 % des déchets ménagers collectés en 2021 à La Réunion. Une partie de ces déchets dépendent des filières à responsabilité élargie du producteur (REP), financées et organisées par les fabricants, les importateurs et les distributeurs. Pour la plupart d'entre elles, il n'existe pas de

structure locale de traitement faute d'un volume suffisant de déchets. À l'exception d'une partie des pneus et des déchets électroniques et électriques, traités localement, ces déchets sont donc exportés [Cornec et Mir, 2018]. Par ailleurs, les filières de collecte des produits chimiques utilisés par les ménages (peintures, solvants, etc.) ne se mettent en place que depuis 2022 ; de fait, ceux-ci se retrouvent parfois dans les poubelles classiques [PRPGD, 2024]. De manière générale, certains déchets des filières REP sont parfois déposés par erreur dans les poubelles des ménages, et sont finalement enfouis : à La Réunion, 9 % du contenu de la poubelle ordinaire et 4 % du contenu de la poubelle jaune sont constitués de déchets dangereux ou d'autres déchets qui auraient dû être collectés séparément [Ademe, 2020].

La moitié des déchets ménagers sont destinés à être enfouis

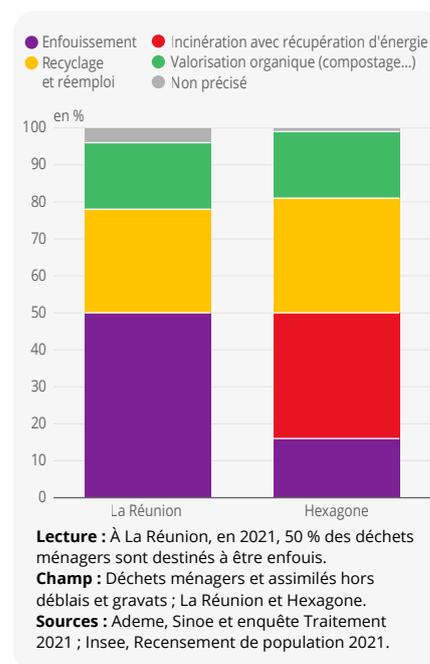
Au total, à La Réunion, l'enfouissement est la principale destination des déchets ménagers : 50 % des déchets collectés sont directement enfouis sans passer par un centre de tri ► **figure 3**. En pratique, 13 % de déchets supplémentaires, destinés initialement à être recyclés ou compostés, sont refusés après passage dans un centre de tri et sont eux aussi enfouis. Au final, la part des déchets effectivement enfouis atteint 63 % en 2021 [ORD, 2023].

La Réunion est encore loin de l'objectif fixé par la loi de 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), qui vise seulement 10 % de déchets enfouis d'ici 2035. Elle n'est néanmoins pas un cas isolé : la part de déchets enfouis directement sans passer par un centre de tri est supérieure à 50 % dans huit départements de l'Hexagone et atteint 60 % en Corse.

En outre, les deux centres d'enfouissement de l'île, situés à Sainte-Suzanne et à Saint-Pierre, sont proches de la saturation. L'installation de nouveaux centres de traitement ou de collecte se heurte à la problématique du foncier, au regard notamment des contraintes induites par la croissance démographique et du peu d'espace urbanisable [PRPGD, 2024]. Comme ailleurs, s'y ajoute la crainte des habitants face à ce type d'installations, comme en témoigne les polémiques autour de la création d'un nouveau centre prévu pour 2028. L'incinération des déchets ménagers est quant à elle inexistante à La Réunion, alors qu'elle concerne 34 % des déchets au niveau national. Cependant, deux centres de valorisation énergétique à partir de combustibles solides de récupération seront mis en service sur l'île en 2026.

En 2021, à La Réunion, 28 % des déchets ménagers sont destinés aux filières de valorisation matière, telles que le recyclage,

► 3. Destination des déchets ménagers en 2021



qui consiste à transformer les matériaux usagés pour fabriquer de nouveaux produits, et le réemploi, qui permet de réutiliser les objets tels quels sans transformation. Par ailleurs, 18 % des déchets sont dirigés vers les filières de valorisation organique comme le compostage. Ainsi, 46 % des tonnages collectés à La Réunion ont vocation à être réutilisés (contre 48 % dans l'Hexagone). Toutefois, du fait des refus de tri, la part des déchets effectivement recyclés ou valorisés est plus faible : 37 % seulement en 2021 [ORD, 2023]. C'est loin des 65 % visés pour 2025 par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 (LTECV). Seule la Bretagne atteint déjà cet objectif en 2021.

De plus, certains types de déchets sont collectés en quantités trop faibles pour justifier l'implantation de filières locales adaptées de recyclage. Ainsi, les structures existant sur le territoire ne permettent pas de traiter l'ensemble des matériaux recyclables collectés. Une partie d'entre eux sont donc exportés, notamment vers l'Inde et l'Hexagone [Cornec et Mir, 2018]. Ces exportations alourdissent l'empreinte carbone du traitement ainsi que les coûts associés, notamment avec la hausse des tarifs du fret maritime depuis la crise de la Covid-19. Cette dépendance soulève aussi des enjeux de débouchés, les déchets dangereux ne pouvant plus être exportés hors de l'Union européenne. Par ailleurs, certains déchets qui pourraient être recyclés sont pourtant enfouis à La Réunion. C'est le cas par exemple des emballages liquides alimentaires, comme les briques de lait vides qui, sur l'île, doivent être jetées dans les poubelles ordinaires et sont donc enfouies. En effet, il n'existe pas d'installation locale pour leur traitement

et leur recyclage en Hexagone n'est pas possible : du fait des temps de transports, les résidus de liquide contenus dans ces emballages finissent par les dégrader, les rendant impropres au recyclage.

Les ordures ménagères diminuent et le tri progresse lentement, bien loin des objectifs fixés

Entre 2011 et 2021, la quantité d'ordures collectées dans les poubelles ordinaires réunionnaises diminue de 45 kg par personne, une baisse inférieure à celle observée dans l'Hexagone (-41 kg/pers.). Sur la période, les encombrants progressent légèrement (+14 kg/pers.), une hausse plus contenue qu'en France métropolitaine (+20 kg/pers.). Ces deux catégories de déchets étant majoritairement destinées à l'enfouissement, leur réduction constitue un enjeu important. D'ici 2030, la collecte d'ordures ménagères résiduelles devra encore diminuer de 130 kg/pers. et celle des encombrants de 26 kg/pers. pour atteindre les objectifs de la loi AGECE [PRPGD, 2024] ► **figure 4.**

Dans leur ensemble, les déchets recyclables et les déchets dangereux augmentent de 14 kg par personne entre 2011 et 2021, une progression inférieure à celle enregistrée dans l'Hexagone (+24 kg/pers.). La baisse des ordures ne s'est donc pas traduite par une augmentation significative des déchets triés ni à La Réunion, ni en France métropolitaine. Sur l'île, la hausse des volumes de matériaux recyclables collectés en déchetterie s'est accompagnée d'une diminution de la quantité collectée en porte-à-porte.

Au total, sur une décennie, la quantité collectée par personne diminue légèrement, passant de 628 kg en 2011 à 595 en 2021, soit une baisse de 5 %. Dans le même temps, cette quantité augmente de 3 % dans l'Hexagone, pour s'établir à 548 kg par personne. ●

Bruno Garoche (Insee)



Retrouvez les données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Sources

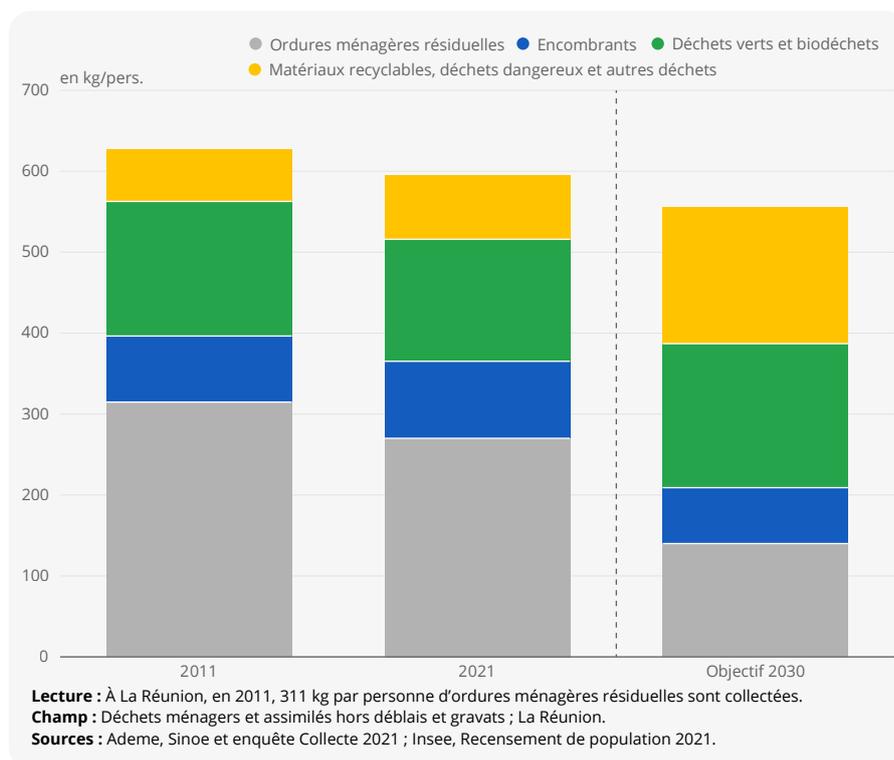
Les données sont issues de deux enquêtes de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) : l'enquête « **Collecte** » réalisée depuis 2005 auprès de l'ensemble des collectivités en charge de la compétence déchets, et l'enquête « **Traitement** » réalisée auprès de l'ensemble des exploitants d'installations de traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA) en France.

Insee
La Réunion-Mayotte
Parc Technologique
10, rue Demarne - CS 72011
97743 Saint-Denis Cedex 9

Directeur de la
publication :
Loup Wolff

Rédacteur en chef :
Ravi Baktavatsalou

► 4. Quantités de déchets ménagers collectés en 2011 et 2021 et objectif pour 2030 par type de déchet



► Définitions

Dans cette étude, les **déchets ménagers** correspondent aux déchets ménagers et assimilés (DMA) hors déblais et gravats. Ils correspondent à la totalité des déchets des ménages et des activités économiques (poubelles des restaurants par exemple) pris en charge par le service public de gestion des déchets (hors déchets de la collectivité).

Les DMA comprennent les **ordures ménagères résiduelles**, c'est-à-dire les déchets restant dans la poubelle « tout venant », après le tri à la source des ménages. Ces poubelles « tout venant » sont aussi appelées **poubelles ordinaires** dans cette étude. À La Réunion, elles sont grises, vertes ou bleues selon les territoires.

Les DMA comprennent aussi les collectes séparées, c'est-à-dire les déchets récupérés par les poubelles de tri, appelées dans cette étude **poubelles jaunes**, ou dans les points d'apport volontaires pour le verre, les journaux-magazines.

Enfin, les DMA comprennent les déchets déposés en déchetteries par les ménages. En France, les pratiques dans les déchetteries peuvent différer de manière importante avec des conséquences sur les quantités de déchets collectés. Les règlements, horaires et accès sont variables. Certaines sont accessibles aux professionnels avec des restrictions sur les quantités autorisées ou des tarifs spécifiques. Si toutes les déchetteries prennent en charge les déchets courants, certaines refusent des déchets spécifiques comme les déchets dangereux (peintures, solvants, etc.), les déchets électroniques, les pneus, etc.

Les **refus de tri** concernent les déchets initialement destinés à être valorisés et qui sont finalement enfouis ou incinérés en raison de leur dégradation, d'une mauvaise séparation à la source, d'une contamination par d'autres substances, ou de l'absence de filière de traitement adaptée.

► Pour en savoir plus

- **Ménard B., Sztrakoniczky T., Verdu F.,** « Les déchets ménagers et assimilés : plus de 600 kg collectés par habitant en 2021, le tri en hausse de plus de 20 % en 10 ans », Insee Première n° 2055, juin 2025.
- **PRPGD,** « Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de La Réunion », Région Réunion, juillet 2024.
- **Cassette Z., Mathis C., Marcoux M.-A., Lethimonnier C.,** « Tarification incitative et incivilités en gestion des déchets », Ademe Expertises, janvier 2024.
- **Sztrakoniczky T., Brion D.,** « Le tri et la valorisation des déchets ménagers progressent » Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté n° 111, septembre 2023.
- **Observatoire Réunionnais des déchets (ORD),** « Rapport annuel de l'ORD », Agorah, 2023.
- **Bonnet J., Martel Naquin P., Sarrazin B., Desplats R.,** « Campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés », Ademe, Faits et chiffres, mars 2021.
- **Ademe,** « Quels déchets dans nos poubelles à La Réunion », octobre 2020.
- **Cornec R., Mir C.,** « Gestion des déchets sur l'île de La Réunion », Ministère de la transition écologique et solidaire, Rapport n° 012231-01, juillet 2018.

Contact Presse :
06 92 44 83 58

Maquette :
Luminess SAS

✉ @Insee01
www.insee.fr

ISSN : 2275-4318
ISSN en ligne : 2272-3765
© Insee La Réunion 2025
Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source et
de l'auteur

